



la Belgique va interdire le tabac dans les restaurants à partir du 1er janvier 2007

Rubrique : actualités - Date : mercredi 1er juin 2005

L'AFP publie encore deux dépêches consacrées au tabac. La première indique que « la Belgique va interdire le tabac dans les restaurants à partir du 1er janvier 2007 ». Le ministre belge de la Santé publique et des Affaires sociales, M. Rudy Demotte, l'a annoncé et a indiqué que les cafés et les snack-bars pourront obtenir certaines dérogations. Des fumoirs pourront également être installés à condition de ne pas dépasser 25 % de la surface de l'établissement.